

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

CONCEPT ET OBJECTIFS

Sur les chemins de campagne, les aires de stationnement, à proximité des bulles à verre, **les incivilités environnementales se produisent partout**, au grand dam des communes. Pour lutter contre ce fléau, **la vidéosurveillance** est un outil **moderne et efficace**. Elle **facilite la lutte contre la criminalité environnementale** et permet, plus particulièrement, **d'identifier les auteurs d'incivilités** ayant un impact sur la propreté de l'espace public.

Au-delà de la sanction, qui reste l'étape ultime, mais nécessaire, **les caméras** de vidéosurveillance ont également **un rôle préventif et dissuasif** fort important. La mise en place de caméras s'inscrit donc dans une approche globale et intégrée de prévention des déchets abandonnés dans l'espace public.

Bien consciente des différentes questions qui peuvent se poser quant à la mise en œuvre et à l'utilisation des caméras de surveillance, Be WaPP a conçu **un guide** qui vise à fournir des renseignements utiles à **l'installation** de caméras de surveillance par les communes et à **leur utilisation** par des agents constatateurs. De l'aspect juridique, aux types de caméras, en passant par les endroits de placement stratégiques : tout y est expliqué pour que les communes puissent mettre en œuvre leur projet en toute légalité et de manière optimale. **Ce guide est disponible sur le site de Be WaPP, sur la page 'Répression'.**

Cas de figure réels expliqués en image, fiches pour faciliter la mise en place du projet, modèles d'appels d'offres, Be WaPP a conçu ce guide pour **faciliter et accélérer** le travail des communes. Il s'adresse tant aux communes qui n'ont pas encore de caméras qu'à celles qui en ont déjà installées et veulent s'assurer de la conformité de leur usage.



MODALITÉS PRATIQUES

Un système de vidéosurveillance est composé de caméra(s) et d'un système de transmission d'images, permettant de surveiller un lieu à distance.

Ces caméras doivent être destinées au maintien de la propreté publique et l'utilisation des images répond bien entendu aux conditions de la Loi sur les caméras de surveillance, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée.

Fixes, fixes temporaires, mobiles ou encore sous forme de leurres : le guide développe les différentes possibilités d'utilisation de caméras, afin de rendre leur usage le plus efficace possible et de la sorte, d'obtenir des résultats probants.

Avant l'installation d'un quelconque matériel, il convient que chaque commune réfléchisse à la mise en œuvre d'une organisation optimale du système de vidéosurveillance, à savoir :

- couvrir les lieux les plus pertinents ;
- effectuer un choix de matériel de qualité ;
- faciliter le travail d'entretien des infrastructures et de maintenance du matériel ;
- surveiller les lieux régulièrement impactés par l'abandon de déchets.

Préalablement à l'utilisation des caméras de surveillance, il importe de dresser un inventaire géolocalisé des 'points noirs' (lieux où la malpropreté est récurrente). En effet, la réflexion première qui amène à la constitution d'un plan d'implantation des caméras doit tout d'abord découler d'un diagnostic de la malpropreté sur le territoire communal afin de pouvoir objectiver l'emplacement de ces caméras. Pour ce faire, les communes sont invitées à utiliser l'outil de gestion de la propreté publique PRO-preté (voir fiche-action n°7).

ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

L'acquisition et l'installation de matériel de surveillance nécessitent des moyens financiers et humains. Des [appels à projets](#) proposés par la Wallonie en collaboration avec Be WaPP peuvent concerner ce type de matériel et venir financièrement en aide aux communes qui posent leur candidature.

AVANTAGES

Cet outil répressif doit être utilisé comme outil de dissuasion aux gestes inciviques, en complément des actions de sensibilisation, d'information et de mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'adopter un comportement respectueux de la propreté de l'espace public. La vidéosurveillance permet aux communes d'investiguer lors du non-respect de la législation, de rechercher et d'identifier le contrevenant afin de sanctionner son incivilité.

Les personnes dont le comportement incivique impacte la propreté publique doivent être sanctionnées. La vidéosurveillance facilite les sanctions et restaure un 'sentiment de justice' chez les personnes respectueuses de la propreté.

Rodée à la communication envers les citoyens, Be WaPP donne également les clés d'une communication claire et argumentée vis-à-vis des citoyens. Un support plus qu'apprécié pour démontrer l'impact concret de la vidéosurveillance visant à améliorer la propreté et renforcer le sentiment de sécurité des citoyens.